

Fraternité

COMMUNIQUE DE PRESSE

RESTRICTIONS DES PRELEVEMENTS ET USAGES DE L'EAU

Rodez, le 02/09/2020

La situation climatique et hydrologique de ces derniers jours nécessite une mise à jour des restrictions sur certains secteurs. Le cumul de pluies des semaines passées a permis de relever le niveau des cours d'eau sur certains secteurs. Cependant ces épisodes pluvieux ayant été irrégulièrement répartis et suivis d'un temps sec et chaud, le déficit s'accentue sur d'autres zones. Ainsi des ajustements des restrictions sont nécessaires et entrent en application à compter du samedi 5 septembre 2020 à 0h00 :

1) <u>Au titre des prélèvements à usage agricole et pour autres prélèvements et usages, hors réseaux d'eau potable</u>

- les restrictions sur le Dourdou de Conques, la Diège et l'Alzou sont abaissées au niveau 1;
- les restrictions sur le Lot aval bassin sont abaissées au niveau 2;
- le Viaur bassin passe en vigilance :
- le **Dourdou de Camares** amont entre en **niveau 2** de restrictions. (Cf. carte annexée)

Il est rappelé que les plans d'eau déconnectés du réseau hydrographique ou respectant leurs obligations de débit réservé ou de transparence en étiage ne sont pas soumis aux mesures de restrictions sus-citées.

Les restrictions en cours sur les autres zones de gestion restent en vigueur.

3) Au titre des usages à partir des réseaux d'eau potable

La disponibilité de la ressource combinée à la baisse de la demande permet de lever progressivement les restrictions sur le réseau d'eau potable. Ainsi les restrictions de **niveau 1** s'appliquent sur l'ensemble du réseau d'eau potable du département.

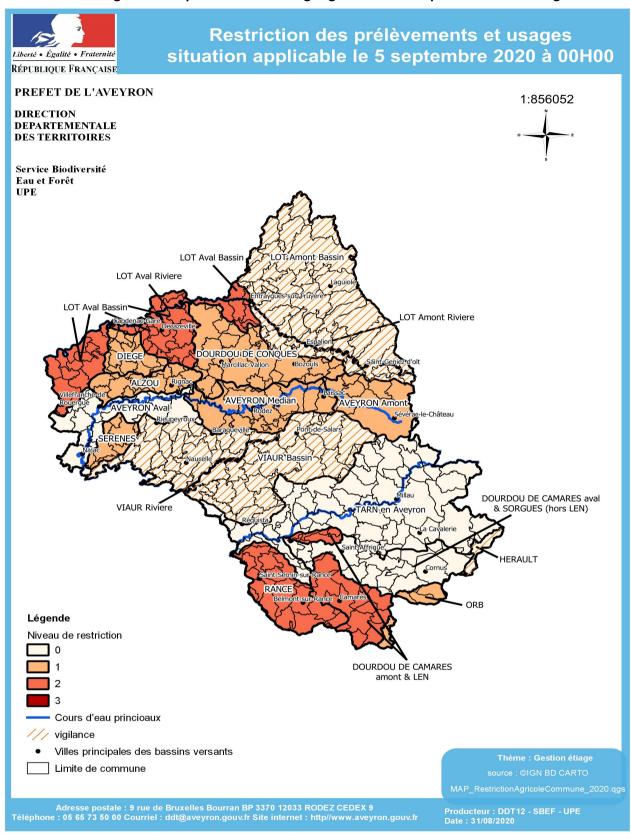
Les arrêtés préfectoraux concernant les mesures de limitation des usages de l'eau sont consultables dans toutes les mairies du département de l'Aveyron ainsi que sur le site de la préfecture (http://www.aveyron.gouv.fr/) ou sur le site national dédié au suivi des restrictions (http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/).

Contacts presse Direction des services du cabinet

Tél: 05 65 75 71 36 ou 05 65 75 71 30 Mél: pref-communication@aveyron.gouv.fr



Zones de gestion des prélèvements à usage agricole et autres prélèvements et usages

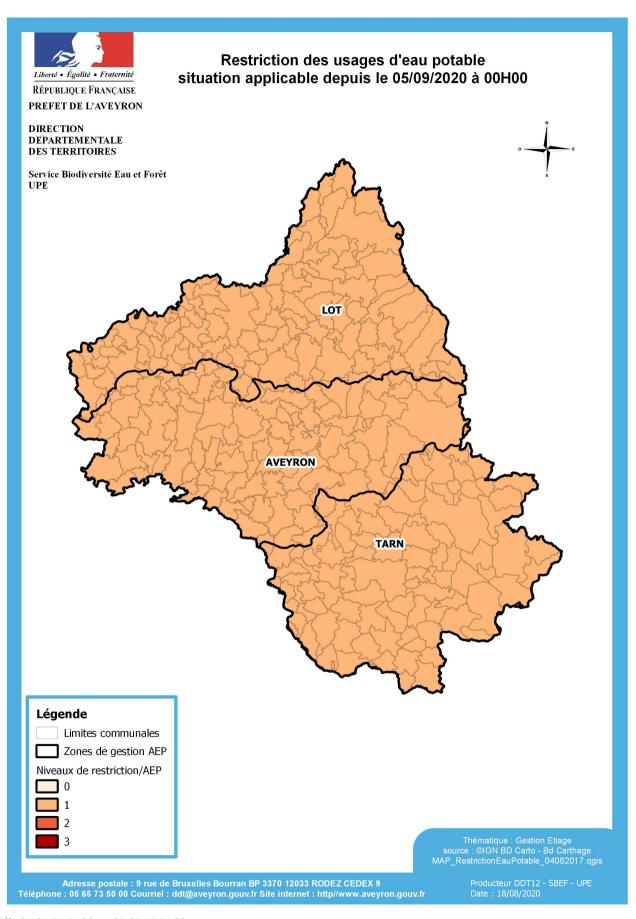


Contacts presse Direction des services du cabinet

Tél : 05 65 75 71 36 ou 05 65 75 71 30 Mél : pref-communication@aveyron.gouv.fr



Zones de gestion « AEP »



Tél : 05 65 75 71 36 ou 05 65 75 71 30 Mél : pref-communication@aveyron.gouv.fr

